



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 24/04/2021

DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'ISÈRE

LES MODALITES de VOTE

Qui peut participer ?

Tous les **membres de la Fédération ayant versé leur cotisation**, quel que soit le titre auquel ils sont affiliés, c'est-à-dire les **titulaires du permis de chasser validé dans le département** (le chasseur individuel) ainsi que les **personnes physiques et morales titulaires de droits de chasse** (les ACCA, chasses privées...) sur des terrains situés dans le département et **bénéficiaires d'un plan de chasse ou d'un plan de gestion**.

Quelles décisions sont prises à l'Assemblée Générale ?

Les **résolutions de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité des voix** des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante (Article 11 des statuts FDCI).

L'assemblée Générale **vote le renouvellement des administrateurs, le montant des cotisations** (timbre Fédéral et timbre Grand Gibier), **approuve ou redresse les comptes de l'exercice clos,** **approuve le budget prévisionnel.**

Qui peut participer au vote, avec combien de voix et comment ?

Qui peut voter ? (Article 11 des statuts FDCI)

Le chasseur individuel

Il est titulaire du permis de chasser adhérent de la Fédération **dispose d'une voix**. Il peut donner **procuration** par écrit à un autre adhérent. **Le détenteur de ces pouvoirs doit les adresser à la FDCI, 20 jours avant l'Assemblée Générale.** Un chasseur individuel **ne peut détenir plus de 10 pouvoirs** (règlement intérieur de la FDCI).

S'il veut être **représenté**, il **doit remettre son timbre vote** à un autre chasseur ou au représentant du territoire où il chasse.

Chaque titulaire de droit de chasse dans le département, c'est-à-dire **l'ACCA, la chasse privée ou l'état**, **dispose d'une voix par 50 ha ou tranche de 50 ha jusqu'au maximum de 2 500 ha.**

Il peut déléguer par écrit ses voix à un autre adhérent. Les adhérents qui disposent de pouvoirs (les timbres vote de leurs chasseurs) doivent, **20 jours avant l'Assemblée Générale, adresser à la Fédération la liste nominative des droits de vote** (les timbres de leurs chasseurs) dont ils disposent. Aucun mandataire ne peut détenir plus de voix, pouvoirs inclus, qu'**un centième du nombre total des adhérents de la campagne cynégétique précédente.**

Pour pouvoir voter, le chasseur individuel ou le territoire **devra cette année se connecter à son espace adhérent et suivre la procédure liée au module « SCRUTIN » - Procédure jointe.**

Comment est calculé le nombre de voix ?

Le chasseur individuel

- un chasseur adhérent à la FDCI = **1 voix**
- un chasseur adhérent à la FDCI ne peut être porteur que de **10 pouvoirs maximum** (avec procuration écrite) = au maximum un chasseur peut voter avec 11 voix (la sienne + 10 pouvoirs).

Le titulaire de droit de chasse :

- Un titulaire du droit de chasse adhérent à la FDCI = **1 voix par tranche de 50 hectares, plafonné à 2500 hectares**= une ACCA ayant 3000 hectares bénéficie donc 50 voix maximum.
- Un titulaire du droit de chasse adhérent à la FDCI **peut détenir les timbres votes de ses chasseurs.**
- Un titulaire du droit de chasse **ne peut détenir plus de voix** (pouvoir inclus) qu'**un centième du nombre total des adhérents individuels de la saison de chasse en cours** = pour la saison 2020/2021 le nombre de voix maximum pour un titulaire du droit de chasse est de **166 voix**. Ce résultat résulte de la somme des voix hectares et des voix des timbres des chasseurs.

NOUVELLE PROCEDURE SUITE AUX MESURES SANITAIRES COVID

Le déroulement des votes de l'Assemblée Générale FDCI du 24/04/2021

Le vote s'effectuera en ligne via votre espace adhérent. Veuillez-vous reporter au mode opératoire joint.

Vous pourrez voter du 24/04/2021 à compter de 17h00 jusqu'au 28/04/2021 18h00. Au-delà de cette date il ne sera plus possible de voter.

Pour le bon déroulement de ces élections nous vous demandons de **bien respecter ces modalités.**

Nous vous souhaitons à tous une bonne Assemblée Générale
merci de votre participation